



Conduite sans permis, quel risque pour le tiers au courant .

Par **jamina**, le **07/05/2018 à 08:23**

Bonjour,
Doit on dénoncer une conduite sans permis. Le permis n'est plus valide, la personne doit repasser son permis mais continue à conduire. Est ce que le fait que je sois au courant de sa situation, je risque d'être accusée de complicité??

Par **Lag0**, le **07/05/2018 à 09:00**

Bonjour,
La complicité, ce n'est pas être au courant, mais favoriser le délit (aider à le commettre). Donc si vous êtes juste au courant, vous ne risquez rien. En revanche, si vous prêtez votre véhicule à cette personne, par exemple, c'est autre chose...

Par **jamina**, le **07/05/2018 à 09:12**

je vous remercie, bonne journée